

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Domaine : 7 – finances  
locales

Sous-domaine : 7.2 - fiscalité

Objet : vote taux impôts  
directs locaux

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :  
04/04/2024

Date de publication de la  
présente délibération :

**18 AVR. 2024**

La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

République Française

## **Commune de Montferrand**

Délibération du conseil municipal

Séance du 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le huit du mois d'avril, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusé : Mr PUGINIER Régis

Secrétaire de séance : Mme BILLIATO Lucie

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Suite aux orientations budgétaires et au projet de budget débattu précédemment, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2023.

### **Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,89 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,44 %
- taxe d'habitation : 8,69 %

### **CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Ch. PRADEL



Signé par Christophe PRADEL, maire, le 12 avril 2024

2024 -10